

## **CTA 4 JUILLET 2018**

### **Déclaration FSU / Partie concernant la voie professionnelle**

Depuis les annonces du ministre Jean-Michel Blanquer le 28 mai 2018, le SNUEP-FSU recherche le pragmatisme dans ses analyses (décryptage du projet sur le site et vidéos postées), animé par la seule volonté de préserver la voie professionnelle initiale, le métier des PLP et l'avenir des élèves. Car c'est bien de cela dont il s'agit.

En effet le ministre et l'État se désengagent frontalement de leur responsabilité en matière de formation professionnelle des jeunes pour organiser son transfert vers les branches professionnelles. Dans un premier temps, nos statuts vont s'effriter et, à terme, ce sont nos métiers qui vont perdre leur essence et leurs valeurs. Quant aux jeunes, leur avenir scolaire, professionnel et personnel sera fortement détérioré par des savoirs professionnels réduits aux seuls gestes techniques et des savoirs généraux au rabais.

Ces analyses sérieuses que nous produisons s'appuient sur des textes législatifs et sur les mesures annoncées (loi "pour la liberté de choisir son avenir professionnel" et dossier en ligne "Transformer le lycée professionnel" du 28 mai). Elles tiennent compte des réactions et des interrogations des collègues, car, quel que soit leur niveau de responsabilité et d'engagement, tou·tes les militant·es SNUEP-FSU enseignent et sont présent·es dans les établissements. Depuis le 28 mai, les autres organisations syndicales ont naturellement donné, elles aussi, leurs analyses, certaines convergeant avec les nôtres, d'autres non.

Le SNUEP-FSU n'a pas pour habitude de commenter les déclarations syndicales fussent-elles fausses et injustes, considérant que la réforme du ministre Jean-Michel Blanquer est suffisamment sérieuse et dangereuse pour mériter autre chose que des polémiques stériles qui desservent l'intérêt des PLP et des élèves.

La période qui s'ouvre avec les "discussions" autour de la réforme et les élections professionnelles de la fin de l'année peuvent inciter à des excès, ce ne sera jamais notre cas. Syndicat UNITAIRE de l'enseignement professionnel public, nous n'aurons de cesse de rechercher en permanence les voies de l'unité d'action, seule attitude responsable face aux dangers de cette réforme.

Les PLP et les élèves peuvent compter sur notre détermination sans faille pour œuvrer dans ce sens.

Le SNUEP-FSU tient à rappeler que la taxe d'apprentissage a été créée en 1925 et inscrite dans la loi de finances du 13 juillet 1925. Elle a été « instaurée pour financer les cours professionnels obligatoires pour les garçons et les filles de 15 à 18 ans employés dans le commerce et l'industrie et les écoles techniques, cette taxe suppose une collaboration renforcée entre les entreprises et l'administration de l'enseignement technique en pleine croissance ». Il s'agit bien de la création d'un impôt pour soutenir l'apprentissage des métiers.

Aujourd'hui, l'article 15 de la loi « *pour la liberté de choisir son avenir professionnel* », adoptée en première lecture par l'Assemblée nationale ce mardi 19 juin (349 voix pour, 171 voix contre), supprime la compétence apprentissage des régions et la part régionale de la taxe d'apprentissage. L'article 17 de la même loi affecte 87 % de la TA à l'apprentissage et seulement 13 % est consacré à la part hors quota (soit une baisse drastique de 10 points). Mais

cette baisse, très importante, ne satisfait pas suffisamment le gouvernement et sa majorité. Malgré les amendements déposés par les différents groupes (y compris LR), la loi permet de puiser dans les 13 % pour des « *subventions versées aux centres de formation d'apprentis sous forme de matériels à visée pédagogique* » et aussi de permettre aux établissements privés du second degré à but lucratif de bénéficier de cette part. Alors que restera-t-il pour les élèves les plus fragiles, ceux et celles que nous formons dans nos lycées professionnels ?

Enfin, il va revenir à chaque établissement l'obligation d'aller chercher cette taxe auprès des entreprises, ce qui rend la tâche très difficile car la liste des établissements habilités à percevoir les 13 % de la TA est longue et contient le public et le privé du niveau V jusqu'aux écoles d'ingénieurs ! Mission quasiment impossible pour les LP car les enseignants consacrent déjà beaucoup de temps et d'énergie à aider et à soutenir des jeunes en grandes difficultés et les directeurs délégués à la formation seront très fortement sollicités pour mettre en place les unités de formation par alternance (UFA).

Cette baisse, cette injustice même, constitue un nouveau coup dur pour les lycées professionnels au moment où le ministre de l'Éducation nationale annonce des mesures de réductions des horaires en Bac pro et en CAP, visant à fragiliser l'enseignement professionnel public pour le transformer en outil de développement et de promotion de l'apprentissage.

Par ce nouveau coup dur porté aux lycées professionnels, le gouvernement maintient sa volonté de démanteler toujours plus la formation professionnelle par la voie scolaire. Le SNUEP-FSU en poursuivant son travail d'informations et d'échanges dans les établissements, prépare avec l'ensemble de la profession, les conditions de mobilisation pour une rentrée engagée.